

PROJET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE  
LE LUNDI 26 JANVIER 2009, À 18H30, EN LA SALLE DE RÉUNION  
DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN  
PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance tenue conformément à la *Loi sur les cités et villes*, sont présents mesdames les conseillères Marilyn Michel et France P. Labrecque ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Claude Bérubé, Denis Parent et André Morisset, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Schafroth.

Sont également présents le directeur général par intérim monsieur Daniel Desnoyers et le greffier monsieur Clément Vautour.

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Certificat du greffier

Je, soussigné, greffier de la Ville d'Otterburn Park, certifie que la présente séance extraordinaire peut être régulièrement tenue, tous les membres du conseil étant présents et ayant renoncé par écrit à l'avis de convocation, le tout conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

Clément Vautour, Greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Schafroth déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil, étant tous présents, conviennent à l'unanimité de l'ordre du jour ci-après :

1. Reconsidération de la résolution n° 2009-01-009 adoptée le 19 janvier 2009
2. Abrogation de la résolution no 2009-01-009 adoptée le 19 janvier 2009

3. Embauche de Mme Julie Waite au poste de directrice des affaires juridiques et du greffe
4. Période de question
5. Levée de la séance

**RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION N° 2009-01-009 ADOPTÉE LE 19 JANVIER 2009**

Considérant le refus de monsieur le maire Gérard Schafroth d'approuver la résolution numéro 2009-01-009 adoptée le 19 janvier 2009, portant sur la nomination de monsieur Richard Genest au poste de directeur des affaires juridiques et du greffe, le greffier soumet de nouveau ladite résolution à l'approbation des membres du conseil.

Aucune proposition n'ayant été faite aux fins d'approuver à nouveau la résolution numéro 2009-01-009, cette dernière ne peut donc entrer en vigueur.

**RÉSOLUTION  
2009-01-031**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 2009-01-009 ADOPTÉE LE 19 JANVIER 2009**

**CONSIDÉRANT** le refus de monsieur le maire Gérard Schafroth d'approuver le texte de la résolution numéro 2009-01-009, portant sur la nomination de monsieur Richard Genest au poste de directeur des affaires juridiques et du greffe;

**CONSIDÉRANT** que le greffier, conformément aux dispositions de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, a soumis à nouveau au conseil municipal le texte de la résolution ci-haut;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun membre du conseil municipal n'a jugé à propos que cette résolution soit à nouveau adoptée;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérubé :

**QUE** la résolution numéro 2009-01-009 soit abrogée.

**RÉSOLUTION  
2009-01-032**

**EMBAUCHE DE MME JULIE WAITE AU POSTE DE DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU GREFFE**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de Me Clément Vautour, directeur des affaires juridiques et du greffe;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures à dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour le poste qu'occupe présentement Me Vautour;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des ressources humaines;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** madame Julie Waite soit embauchée au poste de directrice des affaires juridiques et du greffe à compter du 9 février 2009, pour un salaire annuel de cinquante-sept mille dollars (57 000 \$);

**QUE** le maire et le directeur général par intérim soient autorisés à signer un contrat de travail avec madame Waite, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

---

**Note de la séance :**

*Le vote a été demandé sur la proposition par madame la conseillère Marilyn Michel;*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Madame la conseillère France P. Labrecque, ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Claude Bérubé, Denis Parent et André Morisset;*

**ONT VOTÉ CONTRE :** *Madame la conseillère Marilyn Michel;*

**LA PROPOSITION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR 5 VOIX CONTRE 1.**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée pendant la période réservée aux questions.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

La présente séance extraordinaire est déclarée levée à 20 h 00.